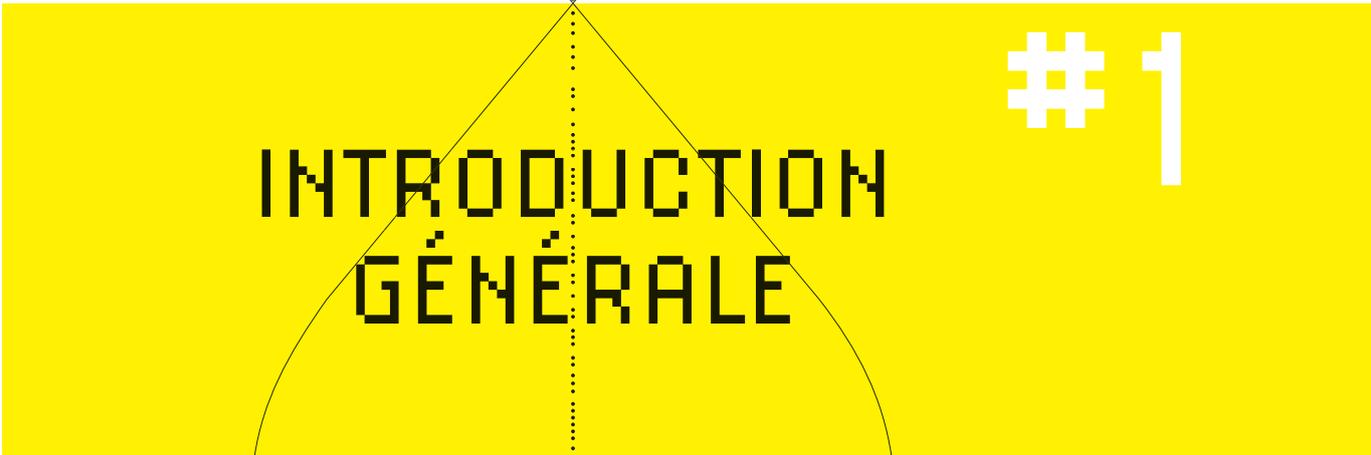




STRATÉGIE RÉGIONALE

GESTION
DE LA BANDE CÔTIÈRE
VOLET #1 / ÉROSION CÔTIÈRE



INTRODUCTION GÉNÉRALE

#1

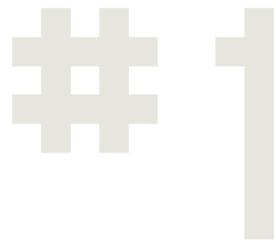
GROUPEMENT
D'INTÉRÊT
PUBLIC

LITTORAL AQUITAIN



SOMMAIRE

Le mot du président du GIP Littoral Aquitain	03
Chapitre 1 : Pourquoi une stratégie régionale de gestion de la bande côtière en Aquitaine ?	04
Chapitre 2 : Sur quoi porte la stratégie régionale ?	12
Chapitre 3 : Comment la stratégie régionale a-t-elle été élaborée ?	15
Chapitre 4 : Quelles attentes ? Quels outils ?	18
Chapitre 5 : Quels ont été les temps forts de l'élaboration de la stratégie régionale ?	21
Et maintenant ?	23



STRATÉGIE
RÉGIONALE DE GESTION
DE LA BANDE CÔTIÈRE

INTRODUCTION
GÉNÉRALE





LE MOT DU PRÉSIDENT DU GIP LITTORAL AQUITAIN

Les processus érosifs côtiers sont actifs partout dans le monde et notre région n'y échappe malheureusement pas. Comme le montrent les travaux les plus récents de l'Observatoire de la côte aquitaine présentés dans ce document, notre côte sableuse recule en moyenne de 1 à 3 m par an et notre côte rocheuse de 20 cm par an. Si aucune action n'est menée, plus de 2 200 hectares de terres seront menacées par la mer d'ici à 2040.

Les habitants, les élus et les gestionnaires du littoral ont essayé de composer avec ce phénomène en mettant en œuvre les techniques disponibles pour protéger les personnes et les biens : gestion des dunes, rechargement de plage, stabilisation de falaise, ouvrages de fixation du trait de côte. Mais, bien que nécessaires, ces actions de défense s'apparentent souvent à un combat sans fin, coûteux pour la collectivité. Elles ont généralement apporté un bénéfice localement mais ont aussi parfois eu des conséquences négatives, notamment sur les territoires voisins en entraînant une augmentation de l'érosion.

L'ambition aquitaine d'un développement durable de son littoral nous interroge depuis longtemps sur les modes de gestion du trait de côte, et de ce questionnement est née la volonté de bâtir cette « stratégie régionale de gestion de la bande côtière ». Il s'agit d'un projet innovant, unique en France, qui va permettre à l'ensemble des acteurs publics du littoral de s'appuyer à la fois sur un cadre commun traduisant une ambition collective et de disposer d'une boîte à outils pour mettre en œuvre localement une gestion durable de la bande côtière.

Que dit cette stratégie ? Elle met en avant le principe de prévention, elle encourage à développer la connaissance et la culture du risque, elle engage à étudier toutes les possibilités techniques pour gérer un risque existant, sans exclusion ni tabou notamment sur le repli stratégique. Elle offre un cadre de gouvernance pour des prises de décisions partagées et concertées au niveau local. C'est un véritable changement de paradigme dans la gestion du risque littoral que nous opérons ici.

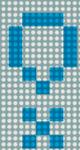
Comment mettre en œuvre cette stratégie ? Cette question est dorénavant cruciale : établir un diagnostic partagé, sensibiliser les parties prenantes aux enjeux de l'érosion, favoriser une approche intégratrice des différentes politiques pour gérer la bande côtière sont des objectifs particulièrement ambitieux. Il faut maintenant que les maires, les présidents d'intercommunalités disposent des moyens et des outils pour mener à bien des actions qui seront parfois délicates à accomplir sur le plan social, juridique ou financier. Tout cela rend nécessaire de s'inscrire dans le cadre d'une solidarité et d'une ambition nationale, faute de quoi il sera difficile d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux aujourd'hui connus et partagés.

Face à cette ambition, je tiens à souligner le rôle essentiel joué par le GIP Littoral Aquitain. Il s'est avéré être l'outil de gouvernance adapté permettant une indispensable co-construction de notre stratégie en faisant le lien, à l'échelon régional, entre une réflexion nationale et des préoccupations locales. Je souhaite bien entendu qu'il poursuive son action, au côté des territoires, pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion de la bande côtière.

Enfin, rappelons que le GIP Littoral Aquitain s'inscrit dans un partenariat avec l'Observatoire de la côte aquitaine et avec la communauté scientifique. Sans leur contribution, qui nous a apporté un socle de connaissance partagée sur les processus physiques et la réalité de l'aléa et des enjeux, la stratégie n'aurait pas pu être élaborée.

Que soient donc remerciés ici les élus et techniciens des collectivités, les services de l'État, l'ONF, le BRGM et les scientifiques, tous ceux qui se sont impliqués dans cette démarche ambitieuse.

Renaud Lagrave
Président du GIP Littoral Aquitain



CHAPITRE

N°1

POURQUOI UNE
STRATÉGIE RÉGIONALE
DE GESTION DE LA BANDE
CÔTIÈRE EN AQUITAINE ?



UN CONSTAT SCIENTIFIQUE PARTAGÉ

La connaissance de l'aléa est la base du diagnostic sur lequel doit s'appuyer une approche risque. Fort des nombreuses années d'acquisition de données et d'analyse des phénomènes érosifs du littoral aquitain, l'Observatoire de la côte aquitaine disposait en 2009 d'une connaissance estimée comme suffisante pour qualifier les aléas érosion marine sur la côte sableuse et mouvements de falaises sur la côte rocheuse.

! DÉFINITION

Selon le ministère de l'Écologie, l'**aléa** est un « événement d'origine naturelle ou humaine potentiellement dangereux dont on essaie d'estimer l'intensité et la probabilité d'occurrence par l'étude des périodes de retour ou des prédispositions du site ».

À la demande du GIP Littoral Aquitain et dans le cadre de son programme de travail 2010-2011 (co-financé par le FEDER, l'État, le conseil régional d'Aquitaine, les conseils généraux de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, et le syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon), l'Observatoire a défini pour cette étude des estimations des positions futures des traits de côte, sur la base de l'extrapolation des phénomènes déjà observés et de la compréhension des processus en jeu. L'avance aquitaine en matière de stratégie de gestion de la bande côtière repose donc en grande partie sur l'organisation exemplaire de la collecte et de l'analyse de données de recul du trait de côte par l'Observatoire de la côte aquitaine. À ce jour, peu de régions françaises disposent d'un tel niveau de connaissance et d'organisation de l'observation.

✕ NOTE

L'**Observatoire de la côte aquitaine** observe le trait de côte depuis le contrat de plan État-Région de 1996 selon des principes de suivi définis par le LCHF (Laboratoire central d'hydraulique de France) lors de la MIACA (Mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine).

Pour produire une donnée fiable et robuste, une organisation scientifique et technique spécifique a été mise en œuvre lors de l'élaboration de la stratégie. Un long processus de consultation des scientifiques, des services de l'État et des collectivités a été mis en place : quatre comités scientifiques ont été réunis entre 2009 et 2010 et une consultation écrite des scientifiques aquitains a été effectuée fin 2010 afin de valider la méthodologie proposée. Sogreah, maître d'œuvre de l'étude stratégique, a par ailleurs apporté tout au long de la production de cette méthode un regard extérieur de spécialiste.

Une fois la méthode de qualification de l'aléa validée, celle-ci a fait l'objet d'un rapport du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) pour le compte de l'Observatoire de la côte aquitaine (BRGM RP59095FR).

Cet aléa défini à une échelle régionale constitue le socle de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière. Le rapport du BRGM et les données produites dans le cadre de ce travail constituent désormais une nouvelle base de connaissance fiable et objective sur laquelle les acteurs publics pourront asseoir leurs décisions. Pour ce faire, ces données ont été officiellement transmises par l'Observatoire de la côte aquitaine et le GIP Littoral Aquitain dans un premier temps le 31 mai 2011 aux préfets de Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, puis le 10 novembre 2011 aux collectivités territoriales et établissements publics concernés (communes, communautés de communes, Conservatoire du littoral etc.).

➤ REMARQUE

Cette définition de l'aléa et les cartographies, définies à une échelle régionale pour la stratégie de gestion de la bande côtière, ne peuvent être directement utilisées à des fins de zonage réglementaire et ne préjugent pas de travaux que pourrait mener l'État dans le cadre de la définition de PPR (Plans de prévention des risques). Une utilisation locale de ces données nécessite un travail de terrain et une expertise complémentaires.



DES SITUATIONS CONTRASTÉES

Le phénomène de recul du trait de côte est un phénomène mondial et les côtes sableuses et rocheuses aquitaines n'y échappent malheureusement pas. Sur la base du rapport du BRGM et des différentes productions de l'Observatoire de la côte aquitaine, il est néanmoins possible de présenter finement la situation aquitaine face à l'érosion côtière.

➤ REMARQUE

Dans ce document, les termes **érosion côtière** ou **recul du trait de côte** désignent d'une façon indifférenciée l'érosion marine sur les côtes sableuses et les mouvements de falaises sur les côtes rocheuses. Les processus physiques en jeu n'en sont pas moins différents.

L'aléa érosion marine des côtes sableuses

Le rivage sableux aquitain, tel qu'on le connaît aujourd'hui, s'est formé suite à la dernière période glaciaire datant de 18 000 ans et au réchauffement climatique naturel qui a suivi et qui se poursuit encore actuellement. Ce réchauffement a entraîné la fonte des glaciers et l'augmentation du niveau de la mer (phénomène de transgression). Le rivage sableux aquitain résulte des apports massifs de sédiments transportés par les fleuves vers l'océan et repris par les vents depuis la dernière période glaciaire.

Aujourd'hui, les stocks de sédiments se sont épuisés (arrêt des apports fluviaux) et la tendance s'est inversée : les plages sont soumises à un phénomène d'érosion et de recul. À cette pénurie de sédiments s'ajoute l'action du vent et de l'océan. Les courants côtiers (dus au vent et à la houle) transportent et déposent les sédiments mobilisés. Cette « dérive littorale » orientée principalement nord-sud en Aquitaine (sauf sur le littoral de Soulac et du Verdon où elle est sud-nord) et parallèle au trait de côte, est à l'origine de l'évolution des plages. La redistribution du sable sur les plages n'est pas uniforme : on trouve donc des plages en érosion, en accrétion ou en équilibre. L'élévation du niveau de la mer, l'augmentation des fréquences et de l'intensité des tempêtes et de nouvelles actions humaines de lutte active dure pourraient modifier ce phénomène d'érosion.

! DÉFINITION

Par simplification de la définition exacte donnée par le rapport BRGM sur l'aléa érosion, **le trait de côte pour la côte sableuse** est généralement caractérisé en Aquitaine par le pied de dune (intersection entre le front dunaire et la plage).

L'aléa mouvements de terrain des côtes rocheuses

Les falaises rocheuses d'Aquitaine se situent dans les Pyrénées-Atlantiques sur la côte basque française. Ce trait de côte très irrégulier est également en érosion, en l'occurrence du fait de mouvements de terrain. L'érosion du littoral rocheux a pour conséquence une évolution de son modelé qui se traduit par un recul du pied de falaise, mais surtout du sommet de falaise.

! DÉFINITION

Par simplification de la définition exacte donnée par le rapport BRGM sur l'aléa érosion, **le trait de côte pour la côte rocheuse** est généralement caractérisé en Aquitaine par le sommet de falaise.

L'érosion des falaises basques est contrôlée par plusieurs facteurs qui agissent de façon combinée. D'un côté, l'eau continentale est un facteur d'érosion essentiel de par ses actions chimiques et physiques (dégradation de la roche et modification de ses propriétés) et de par son action mécanique liée à la pluviométrie (intensité, fréquence). Celle-ci contribue au déclenchement des instabilités et donc à l'érosion du littoral. D'un autre côté, la houle et les courants côtiers ont une action mécanique en déblayant et en transportant les matériaux (fragmentation, réduction de la taille des éléments, dispersion des particules). La marée joue un rôle important sur la fragilisation et la mise en mouvement des matériaux de la zone intertidale.

L'érosion côtière à l'échelle aquitaine

Pris dans sa globalité, le littoral aquitain est dans une situation d'érosion côtière. La situation aquitaine peut paraître bonne dans son ensemble au regard d'autres zones littorales plus durement touchées dans le monde (vitesse de recul de 12 à 15 m/an sur la côte congolaise selon le laboratoire d'océanographie physique de l'IRD). Néanmoins, ce point de vue global masque des situations locales très contrastées. Il existe par exemple certains secteurs où l'érosion est forte et supérieure à 2 m/an sans stock sédimentaire mobilisable, d'autres avec des falaises instables et des glissements d'ampleurs importantes. Ailleurs sur la côte sableuse, des secteurs connaissent une érosion chronique de l'ordre de 1 à 2 m/an quand d'autres sont stables ou ponctuellement en accrétion. On observe également des falaises présentant des mouvements de terrain de fréquence moyenne...

Des événements récents nous rappellent l'ampleur des phénomènes naturels en jeu mais aussi parfois leur soudaineté. Ainsi, lors de la tempête Xynthia, ce sont 6 mètres de dunes qui sont parties à la mer au droit de la commune de Soulac en une seule nuit. Sur la côte basque, un glissement de terrain de 7 000 m³ s'est produit le 24 janvier 2004 sur la commune de Guéthary. Bien que d'ampleur peu importante - des instabilités de volumes supérieurs à 15 000 m³ sont recensées -, cet événement est parfaitement caractérisé. Au total, 119 mouvements de terrains ont été recensés sur la côte rocheuse ainsi que 139 venues d'eau dont 51% sont naturelles. Il est important de rappeler qu'aux facteurs naturels peuvent parfois s'ajouter des facteurs d'accélération d'origine humaine : blocage du transit sédimentaire par des ouvrages en dur (portuaires ou de défense contre la mer), prélèvement de sédiments, gestion de l'eau pluviale inadaptée...

QUELQUES CHIFFRES

CÔTE SABLEUSE

Moyenne du recul : 1 à 3 m/an

Maximum : 6 m/an

Recul > à 1 m/an : 25% du linéaire (environ 60 km)

EN 2020

53% du linéaire, soit 125 km, sera concerné par un aléa faible (< 1 m/an), 33% du linéaire, soit 79 km, sera concerné par un aléa moyen (< 2 m/an), 14%, soit 34 km sera concerné par un aléa fort (> 2 m/an).

CÔTE ROCHEUSE

Moyenne du recul : 20 cm/an

Recul ≥ 20 cm/an : 15% du linéaire

(soit 5,4 km sur un total de 36)

EN 2020

45% du linéaire (16 km) sera concerné par un aléa faible, 42 % du linéaire (15 km) par un aléa moyen, 13% (5 km) par un aléa fort. Sur certains secteurs, un événement peut se produire approximativement tous les 10 ans.

✚ EN SAVOIR PLUS

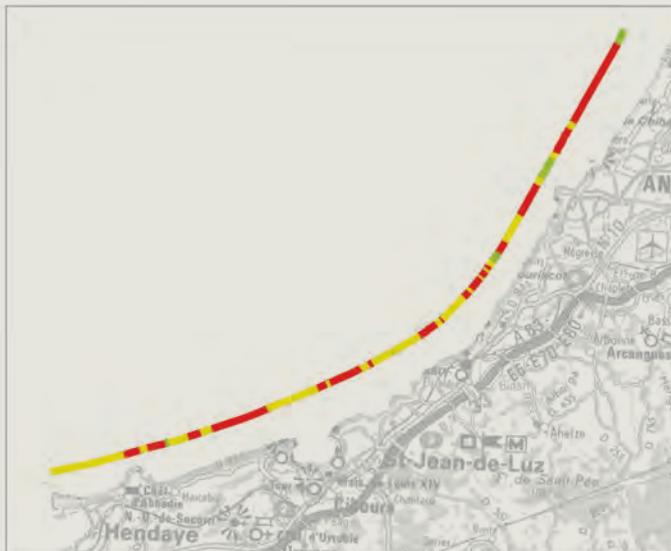
Sur le niveau des aléas : cf. partie #2 > pages 28 à 49

ALÉA

Carte régionale : horizon 2040

Niveau d'aléa :

- faible
- moyen
- fort



0 5 10 Kilomètres



Source : Stratégie de gestion de la bande côtière - volet 1 érosion côtière - juillet 2012
Maître d'ouvrage : GIP Littoral Aquitain - Maîtrise d'œuvre : Sogreah groupe Artelia
Données : Rapport BRGM/RP59095-FR
Fonds cartographique : Corine Land Cover - IGN Scan 250.

SOGREAH

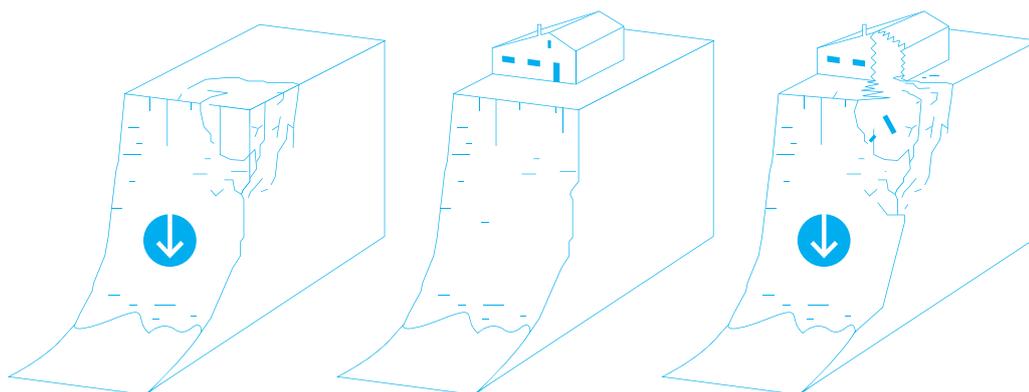
LITTORAL AQUITAIN



DES MENACES POUR LES HOMMES & LEURS ACTIVITÉS

Aujourd'hui, l'érosion en Aquitaine n'est pas seulement un problème physique de recul du trait de côte. C'est aussi un problème lié à la présence des hommes et à l'implantation de leurs activités trop près de la mer.

La côte sableuse océanique a été très largement préservée de l'urbanisation, laquelle se concentre, notamment depuis l'action de la MIACA, sur quelques secteurs ponctuels tout le long de la côte girondine et landaise. A contrario, l'urbanisation est présente sur la quasi-totalité du littoral de la côte basque, à l'exception de la Corniche entre Ciboure et Hendaye.



L'aléa

L'enjeu

Le risque

Le risque est la coexistence d'un aléa et d'un enjeu.

Il convient de noter qu'à l'échelle du littoral aquitain, certaines situations locales sont très préoccupantes à très court terme : bâtiment le Signal à Soulac (cf. [focus page suivante](#)), résidence à Socoa sur la commune de Ciboure, etc. D'autres situations sont préoccupantes mais à court et moyen termes : le littoral de Soulac, le front de mer de Lacanau, etc. Enfin, des secteurs de la côte semblent en situation d'équilibre du fait d'actions de gestion visant à lutter contre l'érosion. C'est le cas notamment des fronts de mer de Capbreton, d'Anglet, de Saint-Jean-de-Luz, de la côte des Basques à Biarritz. Cet équilibre reste cependant instable : une modification des actions humaines (arrêt du by-pass à Capbreton, arrêt du clapage à Anglet, dégradation des protections par arrêt de l'entretien dans la baie de Saint-Jean-de-Luz...), une érosion plus forte, l'obsolescence des ouvrages ou les trois facteurs combinés pourraient rompre cet état d'équilibre et générer un risque.

! DÉFINITION

Selon le ministère de l'Écologie, **les enjeux** représentent « la valeur humaine, économique ou environnementale des éléments exposés à l'aléa ».

Au-delà de la mise en péril de certains aménagements publics ayant une vocation touristique (front de mer, poste MNS) ou de certains bien privés (école de surf, restaurant), l'érosion peut notablement modifier les caractéristiques d'accueil des stations de la côte aquitaine en causant la disparition de plages sèches. Ces

éléments ajoutés les uns aux autres pourraient grandement modifier les caractéristiques des sites et donc leurs fonctions touristiques. Rappelons qu'une grande partie de l'économie du littoral aquitain est directement ou indirectement basée sur le tourisme balnéaire.

Si l'on ne tient pas compte des ouvrages existants et si aucune action de gestion n'est entreprise, une première approche régionale permet d'estimer à environ 250 le nombre de bâtiments d'habitation potentiellement menacés à l'horizon 2040 sur la côte sableuse en Gironde et dans les Landes, et à près de 150 les biens concernés par un aléa mouvements de falaises moyen ou fort dans les Pyrénées-Atlantiques.

Sur la base d'une analyse coût-avantage, les réflexions locales menées sur les trois sites-tests de Lacanau, Contis et Ciboure montrent que, face aux différentes situations d'érosion rencontrées et de biens menacés, l'inaction coûterait plus cher que l'action. Cependant, sur la côte sableuse, l'action pose aussi problème, plus particulièrement lorsqu'il s'agit de soustraire les enjeux de la zone d'aléa.

FOCUS

Le cas de l'immeuble le Signal à Soulac (33), aujourd'hui situé à moins de 20 mètres de la mer, est révélateur de ces difficultés.

Le bâtiment construit trop près de la plage est soumis à une érosion marine de forte intensité et chronique ainsi qu'à un éventuel risque de glissement de terrain. Les travaux importants entrepris par les collectivités pour tenter de stabiliser la situation (transferts de sable au pied du bâtiment) trouvent désormais leurs limites dans les capacités financières d'intervention de ces structures. Une protection au droit du bâtiment pourrait quant à elle mettre en péril le front de mer de Soulac en aggravant l'érosion, tandis qu'une évacuation du bâtiment pour destruction, avec indemnisation des propriétaires, paraît difficilement opérationnelle pour des raisons administratives et financières à court terme. En effet, dans la mesure où l'aléa érosion marine sur la côte sableuse n'est pas actuellement considéré comme un risque naturel majeur (interprétation liée à une « cinétique lente » et à l'absence de « caractère imminent » du péril permettant la mise en œuvre de mesures de prévention), les biens endommagés lors d'une érosion ne pourraient, contrairement aux mouvements de terrain de la côte rocheuse, faire l'objet d'une expropriation pour risque naturel majeur, ni l'objet d'une indemnisation via le Fonds national de prévention des risques naturels majeurs ou au titre du dommage assurance (en cas d'événements non déclarés catastrophes naturelles, c'est la garantie forces de la nature qui joue mais peu de contrats multirisque habitation présentent cette garantie, d'ailleurs de portée variable selon les assurances). Cependant, en l'état actuel du droit, en cas de classement en catastrophe naturelle, le régime CatNat (Catastrophe naturelle) pourrait s'appliquer. En l'absence d'intervention publique et suivant la loi de 1807, le propriétaire pourrait donc être tenté de se protéger par ses propres moyens. Sur la côte sableuse, une telle option se traduirait par la mise en place d'ouvrage sur le Domaine public maritime (propriété inaliénable de l'État) et aggraverait la situation en la reportant sur autrui.

Cet exemple d'actualité, généralisable à plus long terme à d'autres secteurs du littoral aquitain, pose clairement la question à la fois de l'intervention publique pour gérer ce type de situation et celle de la solidarité. Il montre aussi la difficulté à gérer des situations de crise pour ce type de risque et la nécessité de les anticiper ou de les éviter.





UNE MENACE POUR LES ESPACES NATURELS

L'érosion est un phénomène naturel participant à la dynamique, à la richesse et au maintien des écosystèmes dunaires et des falaises. Il existe néanmoins un risque très ponctuel sur la côte sableuse que la vitesse de recul des dunes soit trop élevée pour que les milieux naturels et les espèces associées puissent se reconstituer dans ce mouvement. L'érosion peut donc aussi se révéler une menace pour la préservation de la biodiversité littorale, particulièrement là où les implantations humaines ne permettent pas aux écosystèmes de se translater vers les terres au même rythme que l'érosion. L'action séculaire de gestion de la dune (initiée par les services des Eaux et Forêts et assurée aujourd'hui notamment par l'ONF et le Conservatoire du littoral) est donc un enjeu majeur pour le littoral aquitain. D'autant plus que ces espaces dunaires sont désormais des lieux de loisirs et d'activités, notamment touristiques.

Pour la côte basque, la diversité des milieux rencontrés, la forte régression et fragmentation passée des écosystèmes, l'importante pression humaine actuelle font des falaises des milieux à forts enjeux de biodiversité.

QUELQUES CHIFFRES

TERRITOIRES MENACÉS À L'HORIZON 2020 :

1 556 ha

TERRITOIRES MENACÉS À L'HORIZON 2040 :

2 233 ha

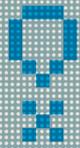
Dans ces espaces menacés, il y a d'une part les territoires qui seront définitivement perdus si les ouvrages de protections ne sont plus entretenus (1016 ha en 2040) et d'autre part ceux qui sont dans une bande de danger, c'est-à-dire sous la menace des conséquences d'une tempête ou de la déstabilisation d'un bâtiment à la suite d'un mouvement dunaire. Une distance de 50 m a été retenue sur la côte sableuse pour délimiter cette bande de danger.

ENJEUX MENACÉS À L'HORIZON 2040

- Zones d'habitat :
177 ha soit 8% (dont 62 ha d'habitat dense)
- Zones d'activité de loisir et de tourisme :
83 ha soit 4%
- Zones d'activité économique :
9 ha soit moins de 1%
- Infrastructures de service public :
3 ha soit moins de 1%
- Espaces forestiers :
1 227 ha soit 55%
(dont 1 154 ha de forêt publique)
- Espaces naturels : 712 ha soit 32%
- Espaces agricoles : 21 ha soit 1%

+ EN SAVOIR PLUS

Sur les zones et enjeux menacés par l'érosion :
cf. partie #2 > pages 50 à 61



CHAPITRE

N° 2

SUR QUOI PORTE LA STRATÉGIE RÉGIONALE ?



*Périmètre du premier volet
de la stratégie régionale de gestion
de la bande côtière.*

— Érosion marine
— Mouvements de falaises



Le périmètre du premier volet

La réflexion lancée en 2009 s'est volontairement concentrée sur la côte sableuse et rocheuse de la façade océanique aquitaine et sur les phénomènes d'érosion marine et de mouvements de terrain qui les touchent. Les aspects de submersion marine moins bien connus à cette date et supposés différents du phénomène d'érosion dans leurs effets (perte de terrain irréversible pour l'érosion et crue temporaire pour la submersion, par simplification) feront l'objet d'une analyse complémentaire et donneront lieu au deuxième volet de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière.

La prise en compte du changement climatique

Une éventuelle augmentation de l'intensité des tempêtes, une modification des régimes des houles, une augmentation du vent, des pluies, du rythme d'élévation du niveau marin, etc. pourraient modifier la dynamique érosive côtière. Mais, compte-tenu des incertitudes des modèles globaux et régionaux sur ces évolutions dans le cadre du changement climatique, aucune hypothèse spécifique de modification de ces agents dynamiques n'a été considérée. Cependant, le fait d'utiliser l'évolution des différents traits de côte sur plusieurs décennies passées permet, de manière implicite, de prendre en compte les éventuelles variations de ces agents. En résumé, est pris en compte le changement climatique passé observé sans intégrer d'hypothèses complémentaires sur une éventuelle accélération des phénomènes.

La prise en compte des déplacements éoliens de sable

Sur le littoral sableux aquitain, le vent peut générer des déplacements de sable vers l'intérieur des terres potentiellement importants (estimés à 1 million de m³/an sur l'ensemble du linéaire sableux). Ce phénomène peut être générateur de risque lorsque la dune se translate vers l'intérieur des terres (aléa avancée dunaire) et vient recouvrir des enjeux humains (cas des ensablés à la pointe du Cap-Ferret ou à la dune Labat à Lacanau). Des actions de contrôle souple de l'espace dunaire, simples à mettre en œuvre (végétation, branchage, ganivelles), limitent notamment ce phénomène. Cette action qui ne vise pas directement à limiter l'érosion marine permet néanmoins de maintenir un stock sédimentaire et de jouer ainsi un rôle favorable mais faible dans la limitation des phénomènes marins (sable mobilisable lors des tempêtes hivernales...).

Après discussion avec les experts nous indiquant qu'une dune bien gérée pouvait ne subir qu'une faible translation vers les terres et que l'érosion marine pouvait réduire la taille d'une dune sans forcément entraîner d'avancée dunaire, il a été décidé de ne pas prendre en compte d'une façon directe ce phénomène dans la réflexion. Par ailleurs, les secteurs actuels à enjeux sont limités (dune nord de Vieux Boucau par exemple) et pourraient être traités assez simplement par une action de végétalisation des dunes.

La prise en compte des phénomènes de submersions marines

Au lancement de la démarche fin 2009, l'état des connaissances de l'aléa submersion n'était pas suffisant pour mener la même réflexion que sur l'érosion. Les connaissances bathymétriques et altimétriques, les modèles numériques de propagation n'étaient pas en place pour définir finement la probabilité d'occurrence d'un événement de submersion. Souhaitant baser la réflexion stratégique sur un socle robuste de connaissance, les aspects de submersion marine n'ont donc pas pu être inclus dans le premier volet de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière.

Les événements dramatiques de l'hiver 2010 (tempête Xynthia) ont mis en évidence au niveau national les carences dans la gestion du risque submersion. Afin de combler en partie certaines des lacunes et défaillances révélées par les rapports d'inspection et parlementaire, l'État a défini un Plan des submersions rapides. Présenté le 17 février 2011, ce plan a pour objectif de renforcer les PPR, d'améliorer les systèmes d'alerte et l'entretien des digues. Il s'est traduit en Aquitaine par la prescription fin 2010, début 2011 par les 3 préfets de département de PPR submersion marine sur certaines communes littorales. En Gironde, dans le bassin d'Arcachon, il s'agit d'Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Le Teich, Audenge, Lanton, Andernos-les-Bains, Arès, Lège Cap-Ferret. Dans les Landes, ce sont Mimizan, Capbreton, Soorts-Hossegor, Angresse, Vieux Boucau, Soustons, Messanges et Azur. Dans les Pyrénées-Atlantiques, les communes concernées sont Saint-Jean-de-Luz, Ciboure, Urrugne, Hendaye. Ces PPR devront être élaborés sous 3 ans suivant une doctrine qui a été précisée par la circulaire ministérielle du 27 juillet 2011, laquelle devrait faire l'objet prochainement d'un décret afin d'en renforcer la portée réglementaire et juridique.

Au regard de la nécessité de compléter le premier volet érosion de la stratégie, l'assemblée générale du GIP Littoral Aquitain a inscrit le 14 octobre 2010 au programme de travail du GIP le lancement d'un deuxième volet de la stratégie de gestion de la bande côtière, intégrant notamment le risque submersion. Pour ce faire, les techniciens du GIP se sont rapprochés des services de l'État afin de contribuer à la définition de l'aléa submersion sur l'ensemble de la côte aquitaine. Sur proposition du GIP et de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), chacune des trois DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) a confié à l'Observatoire de la côte aquitaine (BRGM) l'expertise technique en vue de la définition de l'aléa (avec une mission confiée au CASAGEC pour la côte basque). Cet établissement public de référence dans les applications des sciences de la terre, bien implanté localement, dispose déjà d'outils de haut niveau permettant de répondre aux besoins urgents de l'État tout en satisfaisant à un niveau d'expertise scientifique et technique élevé. Une convention OCA-DREAL-DDTM lie aujourd'hui ces structures. Une fois l'aléa défini dans le cadre de ces procédures PPR, le GIP Littoral Aquitain se réappropriera ces données qui serviront ensuite de socle à la réflexion stratégique sur la submersion, et ce dans le cadre de la mise en œuvre nationale de la directive Inondation.

La prise en compte du fonctionnement hydraulique des passes

Malgré les connaissances fines accumulées par l'Observatoire de la côte aquitaine sur le littoral aquitain, certains secteurs en érosion échappent encore à la compréhension et aux capacités des techniciens et des scientifiques d'en prédire une évolution fiable. C'est le cas des passes du bassin d'Arcachon qui, en plus de subir les effets de la dérive littorale liée aux houles océaniques, s'inscrivent dans une dynamique complexe liée aux flux et reflux des marées dans le bassin d'Arcachon. En raison de cette méconnaissance, de l'incapacité à définir un aléa robuste et à réaliser des projections fiables de trait de côte sur les secteurs des passes du bassin d'Arcachon, ce sujet est pour l'heure exclu de l'approche stratégique régionale ici développée.



CHAPITRE

N° 3

COMMENT
LA STRATÉGIE
RÉGIONALE A-T-ELLE
ÉTÉ ÉLABORÉE ?



LE PARTENARIAT AQUITAIN MOBILISÉ

Le partenariat aquitain organisé au sein du GIP Littoral Aquitain a souhaité se donner les moyens d'apporter une réponse qui soit collective et la plus pertinente possible au regard des enjeux de développement durable du littoral, en prenant le temps d'élaborer une stratégie régionale de gestion de la bande côtière.

Réunis en assemblée générale le 4 juillet 2009, les élus du littoral aquitain et les services de l'État ont officiellement lancé la démarche stratégique de gestion de la bande côtière. Cette mobilisation traduit la prise de conscience des enjeux liés aux risques côtiers au niveau du littoral aquitain. Il s'agit de la première réflexion, en France, associant tous les partenaires à l'échelle régionale sur le sujet de l'érosion côtière.

En tant qu'outil de gouvernance réunissant l'ensemble des collectivités et les services de l'État, le GIP s'est vu confier l'élaboration de cette stratégie régionale. Il était l'instance locale et régionale de suivi de l'étude, le lieu de discussion et d'expression des différents points de vue concernant la gestion de la bande côtière. Les assemblées générales et les conseils d'administration du GIP ont permis de rendre compte aux élus de l'état d'avancement de la réflexion et de leur soumettre les premières pistes de la stratégie. Ces deux instances ont joué le rôle de comités de pilotage régionaux. Tout au long de la démarche et à un rythme soutenu - un comité technique régional ou un comité de pilotage local tous les deux mois -, les différents services de l'État (DREAL, DDTM, sous-préfectures) et les techniciens des collectivités territoriales (le conseil Régional, les trois conseils Généraux ainsi que les communautés de communes et les communes concernées par l'un des 3 sites-tests) ont été associés à la démarche et invités à apporter leurs contributions.

Un comité scientifique associant les spécialistes des questions d'érosion a été créé afin de valider la méthode de qualification de l'aléa. Ce comité scientifique s'est entouré des compétences nécessaires en fonction des sujets traités : économie (économiste de Bordeaux III), écologie (ONF, CELRL, Conservatoire botanique...), urbanisme (agences d'urbanisme). Certains de ces scientifiques intervenaient au titre du Réseau de recherche littorale aquitain.

L'Observatoire de la côte aquitaine a joué un rôle important dans la démarche en étant le maître d'œuvre de la définition des aléas aux échelles régionale et locale (pour les 3 sites-tests). D'une façon plus globale, celui-ci s'est vu aussi confier la mission d'assister le GIP, maître d'ouvrage de la démarche. De nombreuses réunions entre le GIP, l'Observatoire de la côte aquitaine et le titulaire du marché d'étude ont été organisées afin de préparer les décisions.

Enfin, à travers l'élaboration d'un marché d'étude, le GIP s'est entouré de la capacité de travail et de l'expertise de Sogreah, bureau d'étude engagé dans des réflexions métropolitaines similaires.

REMARQUE

De façon plus informelle, les techniciens du GIP ont travaillé avec l'ONF et le Conservatoire du littoral, et le président du GIP a souhaité associer très largement le partenariat aquitain à travers les deux journées d'information de Contis le 8 juillet 2010 et de Lacanau le 8 septembre 2011.



UNE RÉFLEXION ENCADRÉE

Le Plan de développement durable du littoral aquitain (PDDLA)

Fruit d'une réflexion collective impliquant l'ensemble des acteurs du littoral, le Plan de développement durable du littoral aquitain, validé par l'assemblée générale du GIP en octobre 2009, s'appuie sur les 3 piliers du développement durable et sur les principes de la gestion intégrée des zones côtières. Sa portée est triple. Il vise à constituer un cadre d'intervention et d'impulsion collectif, en coordonnant les priorités des partenaires du littoral, dans un projet global et partagé. Il doit permettre une mutualisation des moyens, une optimisation des financements et une préparation des orientations des années à venir. Enfin, il définit une feuille de route opérationnelle pour le GIP. Ce plan de développement durable prévoyait 3 études prospectives, dont l'élaboration de la stratégie de gestion de la bande côtière.

La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

Le Grenelle de la mer qui s'est tenu à l'été 2009 a prévu dans son engagement n° 74 la définition d'une « stratégie nationale de gestion du trait de côte, de recul stratégique et de défense contre la mer ». Conformément à cet engagement, un groupe de travail présidé par le député de la Manche Alain Cousin a été créé avec pour objectif de produire des propositions en vue d'élaborer cette stratégie nationale. Piloté par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, du Transport et du Logement, ce groupe de travail s'est réuni à 6 reprises entre fin 2010 et mai 2011. Il a officiellement transmis son rapport au ministre de l'Écologie le 2 novembre 2011. Parue le 2 mars 2012, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte reprend les orientations proposées par le rapport Alain Cousin et présente une feuille de route qui engage l'État et les collectivités à mieux prendre en compte l'érosion côtière dans les politiques publiques. La mise en cohérence de la stratégie régionale avec la stratégie nationale s'est effectuée en deux temps. Avant la parution de celle-ci, le GIP, par sa participation active au groupe de travail et par la transmission de ses propositions, s'est assuré de partager des éléments de doctrine avec les acteurs nationaux. Ce travail amont, ainsi que des contacts réguliers et étroits avec les services de l'État en région, ont facilité l'adéquation entre les échelles régionale et nationale. Après la parution de la stratégie nationale, le GIP a procédé à une analyse approfondie du document permettant de mettre en avant la totale compatibilité des deux approches tant en termes de terminologie que d'orientation générale.

La stratégie régionale élaborée par le partenariat aquitain, décline, affine et adapte au littoral aquitain la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte.

REMARQUE

La stratégie régionale s'inscrit dans un contexte national et s'articule avec d'autres documents liés à la gestion de la bande côtière et du littoral à travers le Plan national d'adaptation au changement climatique du 20 juillet 2011, la stratégie nationale de la mer et du littoral issue du Grenelle 2, les plans de gestion des risques inondations par bassin de risque, la directive européenne 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation traduite dans le Grenelle 2.

Au niveau régional, il a été tenu compte de l'élaboration du Schéma régional climat, air et énergie (fin 2011) et de l'installation du conseil maritime de façade Sud-Atlantique du 14 décembre 2011.



CHAPITRE

N° 4

QUELLES ATTENTES ? QUELS OUTILS ?



TROIS SITES-TESTS REPRÉSENTATIFS

L'objectif général de la réflexion prospective menée par le GIP Littoral Aquitain, avec et pour le compte de ses membres, est de définir une stratégie régionale de gestion de la bande côtière combinant une **approche régionale** et une **aide à l'action locale**. Il s'agit donc d'une approche spatiale à deux échelles mais aussi d'une approche temporelle à court (2020) et moyen terme (2040) permettant à la fois d'engager les actions urgentes et prioritaires et d'anticiper les futures évolutions du trait de côte.

Afin de consolider la réflexion régionale et de répondre aux problèmes concrets qui se posent sur le littoral, l'approche régionale a été doublée d'une expérimentation menée sur trois sites-tests. Ces derniers ont été choisis au début de l'étude en fonction de leur représentativité des contextes aquitains sur les bases d'une étude multicritère réalisée par le GIP Littoral Aquitain et l'Observatoire de la côte aquitaine.

Les trois sites-tests retenus sont Lacanau en Gironde (côte sableuse, station MIACA avec front de mer urbanisé, érosion marine moyenne), Contis dans les Landes (côte sableuse, petite station balnéaire, érosion marine faible et courant - cours d'eau côtier) et Ciboure dans les Pyrénées-Atlantiques (côte rocheuse, enjeux portuaires, mouvements de terrain sur falaise moyen à fort).



Le choix de ces sites a garanti la représentativité de la méthode, donc sa reproductibilité au reste du littoral aquitain. Elle a permis aussi de dégager de ces réflexions locales des enseignements au niveau régional. Les réflexions menées tant au plan régional que local se fondent sur une approche de plus en plus fréquemment mise en œuvre dans la gestion des risques : l'analyse du rapport coûts/avantages et l'analyse multicritère des scénarios étudiés. Ce sont ces outils qui doivent éclairer la prise de décision locale.

*Les trois sites-tests
de la stratégie régionale*



DES DOCUMENTS D'AIDE À LA DÉCISION LOCALE

La stratégie régionale vise à atteindre deux objectifs : d'une part à définir un projet et une ambition pour le littoral et d'autre part à apporter des solutions concrètes aux communes et aux intercommunalités. Outre cette **introduction générale – partie #1**, quatre documents ont été produits dans ce but.

La sensibilité régionale à l'érosion côtière – partie #2

Elle offre un diagnostic régional du risque érosion en s'appuyant sur la qualification de l'aléa et des enjeux, sur l'analyse des actions passées de gestion de la bande côtière.

Le document d'orientation et d'actions – partie #3

Il réunit les éléments de doctrine communs nécessaires pour mener une action de gestion globale du trait de côte à l'échelle du littoral aquitain. Sa mise en œuvre par chacun des acteurs publics aquitains, dans le cadre de ses compétences, doit permettre de limiter les risques littoraux. Afin d'éviter les réponses précipitées à des situations de crise souvent contraires à un aménagement durable, cette stratégie vise à limiter la survenue de crise par l'anticipation en combinant les actions de prévention et la planification d'actions d'adaptation au recul du trait de côte.

Le guide de l'action locale – partie #4

Il vise à fournir aux collectivités littorales aquitaines un ensemble de méthodes communes. Cet ensemble constitue une aide à la décision en permettant de reproduire localement les démarches menées d'une façon expérimentale sur les 3 sites-tests.

Les résultats des approches sur les sites-tests de Lacanau, Contis et Ciboure.

Chaque site-test a fait l'objet d'un rapport qui restitue les résultats des études locales de gestion de la bande côtière. Ces rapports sont diffusés directement par les collectivités concernées.

✂ REMARQUE

L'expérimentation locale a permis de mettre en évidence les différents types d'outils (actions, procédures, règlements, financements, etc.) à activer pour mettre en œuvre et concrétiser localement une stratégie de gestion de la bande côtière. Certains de ces outils existent, mais doivent être adaptés ; d'autres sont à créer. Le cadre régional mais aussi national doit permettre la création et/ou la mise en relation de ces outils.



CHAPITRE

N°5

QUELS ONT ÉTÉ
LES TEMPS FORTS DE
L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE
RÉGIONALE ?



Lancée en 2009, la réflexion s'est déroulée en trois temps avec un aller-retour souhaité entre échelles régionale et locale afin d'atteindre le double objectif du GIP : définir un projet commun au littoral tout en apportant des solutions concrètes aux communes et aux intercommunalités.

1^{er} temps : novembre 2009 / juin 2010

Le 1^{er} temps de la démarche a été consacré, au niveau régional, à la définition d'une première sensibilité régionale à l'érosion côtière. À cette occasion, l'Observatoire de la côte aquitaine a défini l'aléa érosion marine et mouvements de falaises au niveau régional.

Une première journée d'information à l'attention des élus et techniciens du littoral s'est tenue le 8 juillet 2010 à Contis pour présenter cette sensibilité et la méthode retenue pour élaborer la stratégie régionale de gestion de la bande côtière.

2^e temps : janvier 2010 / décembre 2011

Le 2^e temps de la réflexion a été consacré à l'échelle locale. Chacun des 3 sites-tests retenus a fait l'objet d'une expérimentation visant à tester les éléments de méthode et à définir une stratégie locale de gestion de la bande côtière.

Souhaitée dès le début de la réflexion pour ancrer concrètement l'approche régionale, cette étape a nécessité plus de temps que prévu en raison de la complexité des situations et des difficultés pour identifier des solutions simples répondant aux problèmes locaux. Au cours de cette phase, les élus locaux et techniciens des collectivités concernés par chacun des sites-tests ont été réunis 3 fois en comité de pilotage (5 fois pour Lacanau étant donné la complexité du secteur). Les élus et techniciens, et plus particulièrement ceux des communes, ont fourni un important travail afin de faciliter l'élaboration et la co-construction de stratégies locales.

3^e temps : septembre 2010 / février 2012

Le 3^e temps de la stratégie a été de nouveau consacré à l'échelle régionale avec la définition de la stratégie (principes, objectifs et actions). Les sites-tests ayant été choisis de telle sorte qu'ils puissent permettre d'englober le maximum de situations rencontrées sur le littoral aquitain, ce troisième et dernier temps s'appuie largement sur la remontée des enseignements et des problèmes découverts lors de la phase locale.

Au regard des difficultés rencontrées pour parvenir à faire émerger un projet commun, le comité technique de l'étude en charge des propositions à faire remonter aux élus a été restreint aux échelons départementaux et régionaux des collectivités et des services de l'État de fin 2010 à mi-2011.

Après 10 comités de pilotage locaux sur les sites, 10 comités techniques régionaux, 2 journées régionales d'information et d'échanges en 2010 et 2011, ainsi que des points d'étape à chacune des assemblées générales et conseils d'administration du GIP, après un premier débat sur les orientations de la stratégie en conseil d'administration, le GIP a souhaité organiser le 8 septembre 2011 à Lacanau une deuxième journée d'information afin de faire fructifier la réflexion collective menée par les collectivités, l'État, les élus et les techniciens.

Afin de préparer cette étape importante de la stratégie, le GIP et l'État ont co-organisé en juillet 2011 trois réunions départementales. Ces réunions destinées aux élus littoraux se sont tenues les 12, 19 et 20 juillet respectivement pour les départements des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et de la Gironde sous la co-présidence du président du GIP et des préfets ou sous-préfets. Elles ont rassemblé 65 élus et techniciens et ont permis de présenter l'aléa érosion à l'échelle de la région, de poser le diagnostic régional et de préciser les synergies entre démarche PPR submersion et réflexion stratégique régionale. La journée du 8 septembre 2011 a été un véritable point d'étape, un temps de concertation avec le partenariat aquitain.

La concertation s'est poursuivie fin 2011, début 2012 par des réunions entre le GIP Littoral Aquitain et certaines intercommunalités pour discuter du projet de stratégie, par la présentation du projet de stratégie régionale au conseil d'administration du 5 décembre 2011, par une consultation technique sur le projet de stratégie régionale du 16 décembre 2011 au 25 janvier 2012, et enfin, par un séminaire technique le 3 février 2012 en charge de finaliser le document soumis à la validation du conseil d'administration.

À l'issue de la phase de consultation qui s'est terminée le 25 janvier 2012, 24 contributions étaient parvenues au GIP. Toutes riches en propositions et en amendements au projet, elles ont amélioré le document d'orientation et d'actions et permettent une appropriation collective de la gestion des risques sur notre littoral.

Réunis en conseil d'administration le 20 février et le 20 juin 2012, les collectivités et les services de l'État membres du GIP ont validé le 1^{er} volet de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière consacré à l'érosion côtière.

ET MAINTENANT ?



Après le long travail d'élaboration du premier volet consacré à l'érosion côtière, la réflexion va se poursuivre. **Un 4^e temps s'ouvre donc, celui de la mise en œuvre et de l'approfondissement.** En effet, certaines questions en suspens nécessitent d'être creusées (notamment sur la question de la mise en œuvre opérationnelle du « repli stratégique »), des réponses restent à trouver sur les plans financier et réglementaire. Il sera en outre nécessaire de compléter la stratégie aux aléas et secteurs non étudiés dans ce premier volet (aléa submersion, passes du bassin d'Arcachon...).

Le GIP Littoral Aquitain et l'Observatoire de la côte aquitaine seront aux côtés des territoires pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies locales et pour initier au niveau régional les actions identifiées dans la stratégie de gestion de la bande côtière.



STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DE LA BANDE CÔTIÈRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

**Ce document a été produit
sur la base des rapports de Sogreah
et de l'Observatoire de la côte aquitaine.**

Rapport de l'Observatoire de la côte aquitaine : S. AUBIE, C. MALLET et J. FAVENNEC en collaboration avec A. HOAREAU (2011) : Caractérisation de l'aléa érosion (2020-2040) de la côte aquitaine dans le cadre de l'étude stratégique de gestion du trait de côte. Observatoire de la côte aquitaine, rapport BRGM/RP-59095-FR, 59 illus. 97 p., 2 Ann.

Rapport de Sogreah produit dans le cadre du marché d'étude « stratégie de gestion du trait de côte - façade océanique atlantique », rapport Sogreah N°1711979R1.

Directeur de la publication :

Renaud Lagrave / GIP Littoral Aquitain

Coordination éditoriale :

Arnaud Gueguen & Rachel Nadau / GIP Littoral Aquitain

Conception éditoriale :

Sébastien Gazeau
www.sebastiengazeau.fr

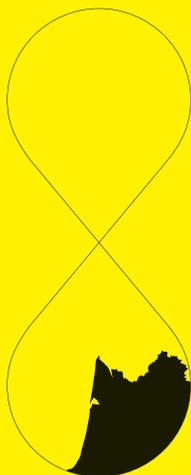
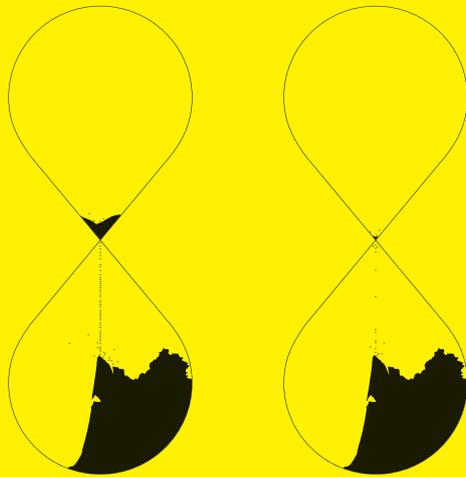
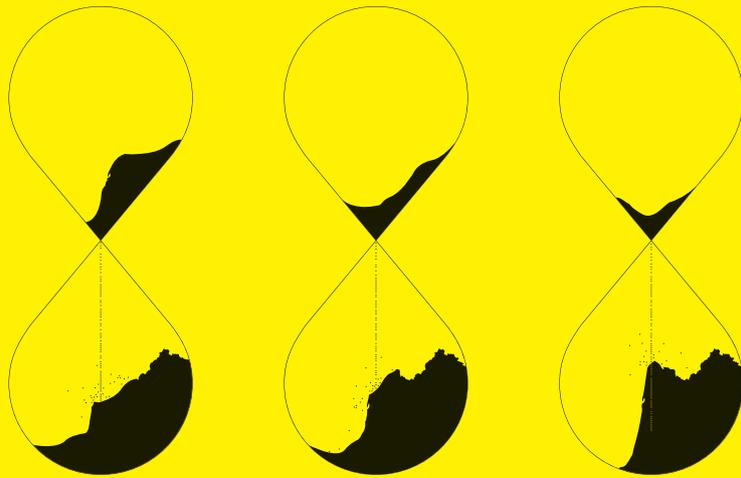
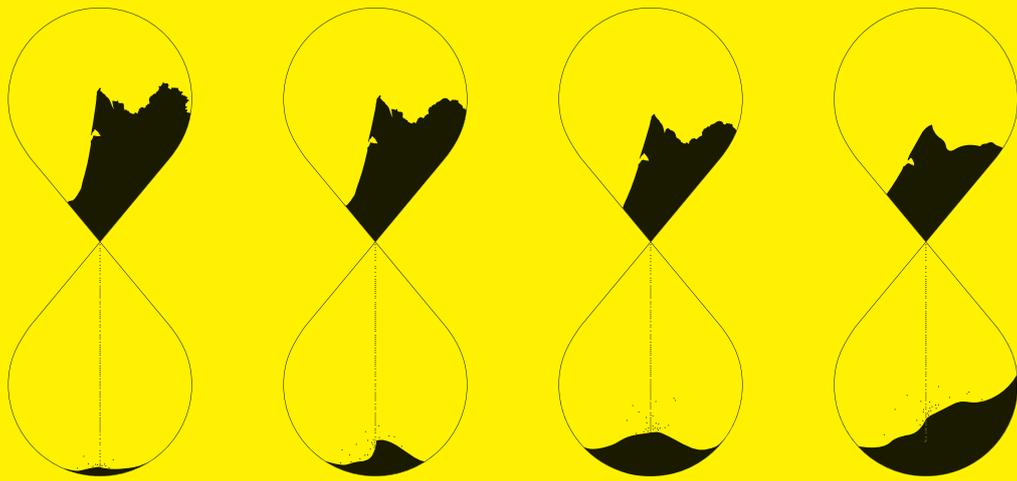
Conception graphique :

Éric Lasserre alias Mr Thornill
www.monsieurthornill.com

Photographies :

P 2 + 15 : Éric Lasserre alias Mr Thornill
P 4 + 10 : GIP Littoral Aquitain > Arnaud Gueguen
P 12 + 23 : Observatoire de la côte aquitaine > Michel Le Collen, 2010
P 18 : Observatoire de la côte aquitaine
P 21 : IGN Paris, bd ortho, 2009

Achevé d'imprimer en septembre 2012
dans les ateliers de Pixagram sur papier entièrement recyclé.





STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DE LA BANDE CÔTIÈRE EN AQUITAINE

La stratégie régionale de gestion de la bande côtière est le fruit d'une organisation scientifique et technique spécifique coordonnée par le GIP Littoral Aquitain. Après 3 années d'étude, de concertation et de réflexion partagée avec l'ensemble du partenariat aquitain, le GIP publie 4 documents destinés aux élus, aux techniciens des collectivités, aux acteurs locaux et au grand public. Dans ces documents sont expliqués la démarche (partie #1) et le diagnostic (partie #2) qui ont conduit à la réalisation du document d'orientation et d'actions (partie #3) et du guide de l'action locale (partie #4) permettant de mettre en œuvre, localement, cette stratégie.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette première partie présente de façon synthétique les objectifs et les enjeux de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière. Elle précise l'objet de son étude (l'érosion marine et les mouvements de falaise), de quelle manière et dans quels cadres elle s'est déroulée. Elle relate enfin les moments forts d'une démarche ambitieuse et durable portée par des territoires soucieux de leur avenir et de leurs habitants.

GIP LITTORAL AQUITAIN

11, avenue Pierre Mendès France
33700 Mérignac / France
T. +33 (0)5 56 13 26 28 / F. +33 (0)5 56 13 14 84
www.littoral-aquitain.fr



L'élaboration de la stratégie régionale
a été cofinancée par l'État et l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Aquitaine
avec le Fonds européen de développement régional (FEDER).

MEMBRES DU GIP

Services de l'État en région, conseil régional d'Aquitaine, conseil général de la Gironde, conseil général des Landes, conseil général des Pyrénées-Atlantiques, communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud, communauté d'agglomération Côte basque-Adour, communauté de communes de la pointe du Médoc, communauté de communes des Lacs médocains, communauté de communes de la Médullienne, communauté de communes du bassin Arcachon Nord, communauté de communes des Grands Lacs, communauté de communes de Mimizan, communauté de communes Côte Landes Nature, communauté de communes de Maremne Adour côte sud, communauté de communes du Seignanx, communauté de communes Sud Pays basque.

